



FICHE DE RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTION SCOLAIRE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

☎ (04 94 60 89 20)

ÉCOLE MATERNELLE

☎ (04 94 60 79 95)

Date d'entrée dans l'établissement scolaire :

Classe fréquentée à la rentrée :

ÉLÈVE

NOM : Prénom (s) : Sexe : M F

Né(e) le : .../.../..... Lieu de naissance : Dépt :

Adresse :

Code postal..... Commune :

RESPONSABLES LEGAUX

Situation familiale : Marié(e) Vie maritale ou PACS Divorcé(e) ou séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

RESPONSABLE 1

Autorité parentale

OUI

NON

Nom maritale (nom d'usage) : Prénom : née le

Nom de Jeune Fille.....

Adresse : (si différente de celle de l'élève) :

Code postal..... Commune :

Téléphone portable : Courriel :@.....

Téléphone domicile : Téléphone travail :

RESPONSABLE 2

Autorité parentale

OUI

NON

Nom:..... Prénom : né le

Adresse : (si différente de celle de l'élève) :

Code postal..... Commune :

Téléphone portable : Courriel :@.....

Téléphone domicile : Téléphone travail :

Autre responsable légal (personne physique ou moral)

Autorité parentale

OUI

NON

Organisme :

Profession : Personne référente : Lien avec l'enfant.....

Adresse :

Code postal..... Commune :

Téléphone portable : Courriel :@.....

Téléphone domicile : Téléphone travail :

Enfants scolarisés et habitant à la même adresse :

Noms	Prénoms	Date de naissance	Lieu de scolarisation

Restaurant Scolaire oui non Péri scolaire MATIN oui non Péri scolaire SOIR oui non

Pour les enfants scolarisés en élémentaire uniquement : Étude surveillée oui non Transport Scolaire oui non

Si OUI Penser à faire l'inscription.

Pôle éducation et transports ☎04.94.50.98.32 Mail : education.transports@lecannetdesmaures.com ou www.lecannetdesmaures.com

Pôle enfance et jeunesse ☎04.94.50.06.06 Mail : pej.verguet@lecannetdesmaures.com

SIGNATURES (obligatoires):

Responsable 1

Responsable 2

Documents à fournir (originaux + 1 photocopie) : Certificat de radiation (sauf première inscription école publique) – Justificatif de domicile (de moins de trois) – Vaccinations (carnet de santé) - Livret de famille- Si divorcé ou séparé : Jugement de divorce ou séparation- En cas d'hébergement attestation sur l'honneur de l'hébergeur accompagné de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.